

A Louvain-la-Neuve - 180 crédits - 3 années - Horaire de jour - En français

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**

Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**

Activités sur d'autres sites : **NON**

Domaine d'études principal : **Théologie**

Organisé par:

REL11BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Se préparer au mieux pour aborder la formation proposée en Master en Théologie en vue de **devenir un citoyen-acteur expert du religieux, critique et responsable, capable d'éclairer les questionnements de sens et les recherches spirituelles au sein des sociétés contemporaines**, tel est le défi que l'étudiant en bachelier en sciences religieuses se prépare à relever. Notre époque voit l'émergence de questions cruciales pour l'humanité : choc de cultures, progrès scientifiques et techniques, problèmes éthiques complexes et inédits, violence engendrée par les dérives religieuses sectaires et fanatiques comme par les exclusions sociales et économiques. La Faculté de théologie et d'étude des religions ouvre un espace où il est possible d'apprendre à réfléchir sur ces questions (rapports entre foi et science, religion et culture, christianisme et pluralisme religieux...) à partir des ressources de la tradition chrétienne, et plus largement d'autres traditions religieuses.

Le programme de bachelier en sciences religieuses vise à poser les bases d'une réflexion en théologie et en sciences des religions. L'étudiant s'y confronte avec les fondements de la pensée théologique ; il se familiarise avec les instruments de travail lui permettant d'aborder avec rigueur les textes de la Bible et de la tradition, l'enracinement historique des questions, et les penseurs actuels qui tentent d'y répondre. L'accent est mis sur l'apprentissage des méthodes de travail spécifiques aux grands domaines de la religion.

o Théologie, sciences humaines et sciences des religions (122 crédits)

o Théologie (50 crédits)

○ LRELI1110	Introduction à la Bible : Ancien Testament	Matthieu Richelle	ES [q1] [30h] [5 Crédits]	X		
○ LRELI1120	Introduction à la Bible : Nouveau Testament	Geert Van Oyen	ES [q2] [30h] [5 Crédits]	X		
○ LRELI1130	Introduction à la foi chrétienne	Paulo Jorge Dos Santos Rodrigues				

PROGRAMMES PARTICULIERS

> [Bachelier en sciences religieuses \[Modalité en ligne\]](#) [<https://uclouvain.be/prog-2024-reli1ba-programme>]

Bachelier en sciences religieuses [Modalité en ligne]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc
annuel
1 2 3

o Programme du bachelier en sciences religieuses (Modalité en ligne) (180 crédits)**o Théologie, sciences humaines et sciences des religions (122 crédits)****o Théologie (50 crédits)**

○ LRELV1110	Introduction à la Bible : Ancien Testament		FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ LRELV1120	Introduction à la Bible : Nouveau Testament		FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ EDOMU1130	Synthèse du message chrétien		FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ LRELV1140	Révélation, vérité et interprétation		FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ EDOMU1150	Théologie morale, approche fondamentale		FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ LRELV1160	Ritualité et liturgie chrétienne		FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ EDOMU1272	Patrologie		FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐		X	X
○ LRELV1361	Christologie et salut		FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊖ 🌐		X	X
○ LRELV1362	Monothéisme et trinité		FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐		X	X
○ LRELV1261	Ancien Testament		FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊖ 🌐		X	X

o Sciences humaines et sciences des religions (43 crédits)

○ LRELV1170	Introduction à l'histoire du christianisme		FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ EDOMU1190	Histoire du christianisme : Critique historique		FR [q2] [15h] [2 Crédits] 🌐	X		
○ EDOMU1170	Introduction à l'anthropologie		FR [q2] [45h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ EDOMU1290	Introduction générale à la philosophie		FR [q1] [45h] [5 Crédits] 🌐	X		
○ EDOMU1125	Psychologie générale		FR [] [30h+0h] [3 Crédits] 🌐	X		
○ EDOMU1310	A la découverte du judaïsme		FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐		X	X
○ LRELV1320	Introduction à l'histoire des religions		FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐		X	X
○ EDOMU1120	Initiation à la métaphysique		FR [q1] [45h] [3 Crédits] 🌐		X	X
○ LRELV1321	Histoire du christianisme : époque contemporaine		FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊖ 🌐		X	X
○ LRELV1332	Croyance, foi et religion		FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐		X	X

				Bloc annuel		
				1	2	3
⌘	LRELV1341	Nouveau Testament A		PR [q2] [30h] [5 Crédits] ⓧ Ⓢ		x x
⌘	LRELV1342	Nouveau Testament B		PR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ Ⓢ		x x



PRÉREQUIS ENTRE COURS

Il n'y a pas de prérequis entre cours pour ce programme. C'est-à-dire qu'une activité (unité d'enseignement - UE) du programme ne nécessite pas d'apprentissages

○ LREL1190	Histoire du christianisme : Critique historique	Luc Courtois	ES [q2] [15h] [2 Crédits]
○ LFILO1170	Anthropologie philosophique	Nathalie Frogneux	ES [q2] [45h] [5 Crédits]
○ LFIAL1190	Introduction historique à la philosophie & Philosophie et éthique de l'environnement	Nathalie Frogneux Jean Leclercq	ES [q1] [45h] [5 Crédits]
○ LCOPS1125	Psychologie et psychologie sociale	Coralie Buxant Olivier Corneille Karl-Andrew Woltin	ES [q2] [30h] [3 Crédits]

○ Langues anciennes et moderne

○ Grec biblique

RELI1BA - 2e bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Le programme de la majeure en sciences religieuses comporte des cours obligatoires et des cours au choix. Les cours obligatoires se donnent principalement en 1er bloc annuel. En complément des cours obligatoires, l'étudiant suivra des cours au choix pour atteindre 45 crédits annuels en 2ème et 3ème blocs annuels de la majeure.

o Majeure du bachelier en sciences religieuses

Le programme de la majeure en sciences religieuses comporte des cours obligatoires et des cours au choix. Les cours obligatoires se donnent principalement en 1er bloc annuel. En complément des cours obligatoires, l'étudiant suivra des cours au choix pour atteindre 45 crédits annuels en 2ème et 3ème blocs annuels de la majeure.

o Théologie, sciences humaines et sciences des religions

o Théologie

			Marie Paul	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
● LRELI1361	Christologie et salut		Benoît Bourguin	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊖ 🌐
● LRELI1362	Monothéisme et trinité		Benoît Bourguin	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊕ 🌐
● LRELI1363	Le christianisme		Hans Ausloos	FR [q2] [30h] [5 Crédits] ⊖ 🌐

o Sciences humaines et sciences des religions

● LRELI1310	Judaïsme		Joachim Yeshaya	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐

RELI1BA - 3e bloc annuel

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Le programme de la majeure en sciences religieuses comporte des cours obligatoires et des cours au choix. Les cours obligatoires se donnent principalement en 1er bloc annuel. En complément des cours obligatoires, l'étudiant suivra des cours au choix pour atteindre 45 crédits annuels en 2ème et 3ème blocs annuels de la majeure.

o Majeure du bachelier en sciences religieuses

Le programme de la majeure en sciences religieuses comporte des cours obligatoires et des cours au choix. Les cours

RELI1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#)

PÉDAGOGIE

Le programme est pensé pour favoriser l'approche (inter)active par les étudiants des diverses disciplines théologiques.

En premier bloc annuel, le cours de méthodologie générale et le séminaire de méthodologie de la théologie visent un accompagnement optimal du groupe des étudiants et de chacun en particulier.

Toujours en premier bloc annuel, une initiation théorique et pratique aux instruments de travail de base, par exemple aux sources accessibles à la bibliothèque et sur internet, (avec réalisation de travaux de groupes supervisés supposant la découverte de contenus de savoir) sera assurée par les enseignants de la plupart des disciplines, et ce, à l'intérieur de chacun des cours d'introduction, assurant dès le départ un rapport actif au travail théologique.

En deuxième bloc annuel, un cours de méthodologie complète la formation reçue en premier bloc annuel.

Dans la plupart des cours, les activités prévoient un volume de travail conséquent permettant de développer une pédagogie active initiant l'étudiant à une approche participative pour les diverses disciplines théologiques et en sciences des religions.

Certains cours du bachelier peuvent être suivis "à distance" à l'aide de la plate-forme interactive Moodle. Le choix de ces cours pourra aller jusqu'à une année de 60 crédits et doit nécessairement être validé par le responsable de programme à l'inscription. Dans ce cas, ces cours seront obligatoirement évalués sur place par oral et/ou écrit.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

L'évaluation aura lieu sous les formes retenues les plus adéquates par les enseignants en cohérence avec les objectifs du cours inscrits

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/TECO/TEBI

Commission d'enseignement en théologie et études bibliques
(TEBI)

Faculté de théologie et d'étude des religions (TECO)

Secteur des sciences humaines (SSH)

TEBI

Grand Place 45 - bte L3.01.01

1348 Louvain-la-Neuve

Responsable académique du programme: [Matthieu Richelle](#)

Jury

- Président: [Matthieu Richelle](#)
- Secrétaire: jean-pascal.gay@uclouvain.be

Personne(s) de contact

- Secrétariat: [Pascale Hoffmann](#)